

Préavis n°2021/51 du 28 octobre 2021

Budget de fonctionnement de l'exercice 2022

Plan des investissements pour les années 2022 à 2025

RAPPORT DE MINORITÉ

Un budget 2022 qui consacre une politique en décalage avec les urgences écologiques, sociales et sanitaires de notre époque

La minorité de la Commission des finances estime que la politique budgétaire ainsi que le plan des investissements proposés par la Municipalité ne permettront pas de répondre aux besoins de la population lausannoise pour l'année 2022 ainsi que pour l'ensemble de la législature, notamment en matière de renforcement des services publics, d'accès au logement pour tou-te-s, de lutte contre la précarité et l'extrême pauvreté, d'accès aux soins, de soutien à la culture, ainsi que pour faire face à l'urgence écologique. Par conséquent, la minorité propose une série d'amendements à la proposition de budget soumise au Conseil communal, allant tous dans le sens de ce qui, selon elle, devrait constituer une politique budgétaire écologiste et solidaire.

Pour une réponse adéquate à la crise sanitaire

L'année 2022 continuera d'être très fortement impactée par la crise sanitaire découlant des vagues successives d'épidémie de Covid-19 depuis bientôt 2 ans. La précarité va continuer d'augmenter, limitant pour de nombreuses personnes la possibilité de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires et d'accéder aux prestations. Face aux insuffisances des politiques menées aux échelons supérieurs, une ville dont la majorité se dit de gauche se devrait de tout mettre en œuvre pour compenser ces carences (voir les amendements « Un toit pour toutes/tous », « Aide alimentaire pour les plus précaires » et « Rétablissement de la subvention au Point d'eau »).

De surcroît, de nouvelles vagues épidémiques pourraient tout à fait survenir, ce qui rend nécessaire le développement de structures palliant les effets délétères des restrictions sanitaires, ainsi que des aides supplémentaires aux secteurs d'activité les plus directement impactés par la crise. En matière de structures, l'accueil préscolaire et parascolaire doit impérativement être renforcé pour permettre aux parents de trouver au plus vite une place d'accueil pour leur(s) enfant(s) dans l'objectif de maintenir l'activité professionnelle dans un contexte économique plus que tendu (voir les amendements « Un enfant=une place en crèche » et « Un enfant=une place en APEMS »). En matière d'aides, les petits commerces lausannois, l'hôtellerie ainsi que la restauration doivent davantage être soutenus pour éviter un effondrement du tissu économique local (voir l'amendement « Poursuite des bons COVID en 2022 »). En outre, le domaine de la culture souffre particulièrement et doit être aidé plus directement pour pallier la situation intenable des artistes indépendant.e.s (voir l'amendement « Augmentation de la subvention à la culture »). Enfin, dans maints domaines de la politique sociale, les besoins explosent en lien avec la crise, ce qui nécessite le renforcement des prestations publiques au bénéfice de la population (voir amendement « Renforcer les Travailleurs-euses sociaux hors murs »).

Une politique budgétaire en adéquation avec les besoins de la population

Après trois décennies d'investissements insuffisants par la même majorité gouvernant la Ville de Lausanne, la politique budgétaire actuelle apparaît toujours en décalage avec les besoins de la population. Même dans un domaine jugé prioritaire comme celui de l'accueil de jour, les

manquements sont patents puisque, chaque année, des parents et leurs enfants continuent de se voir refuser des places en crèche et garderie, tout comme dans le parascolaire (voir les amendements « Un enfant=une place en crèche » et « Un enfant=une place en APEMS »). Malgré les annonces d'augmentation de places dans ces secteurs – que la minorité ne peut que saluer – le problème de fond persistera encore en 2022, plus de trente ans après l'accès de la majorité rose-verte à la Municipalité. Pour garantir le vivre ensemble et la qualité de vie dans les quartiers, l'animation socio-culturelle, en manque flagrant de personnel, doit être renforcée (voir l'amendement « Combler le manque de ressources humaines pour l'animation socioculturelle »). S'agissant de l'autre secteur défini comme prioritaire par la majorité, à savoir le corps de police, la minorité s'interroge sur la pertinence de maintenir un cap d'embauches supplémentaires chaque année, alors même que la Police lausannoise ne parvient pas à pourvoir ces postes, faute de personnel disponible. D'autres voies pourraient être explorées pour renforcer la sécurité à Lausanne et c'est ce que propose de faire la minorité (voir l'amendement « Pour une politique de sûreté efficace »).

Gel des embauches à la Ville : une politique d'austérité larvée

Dans les autres domaines de la politique lausannoise, la minorité dénonce le gel dans la création de nouveaux postes que la Municipalité applique depuis de nombreuses années, alors même que la croissance démographique ne décélère pas, faisant ainsi que, d'année en année, le montant alloué par habitant·e·s ne cesse de baisser dans la grande majorité des services (voir l'amendement « Renforcement du Contrôle des habitant-e-s »). C'est en ce sens que la minorité qualifie d'austérité larvée la politique budgétaire de la Municipalité.

Avec des tâches continuellement croissantes, ce gel des embauches engendre une surcharge de travail et des situations de sous-effectifs de plus en plus inquiétants dans certains secteurs. Cette politique conduit également à la précarisation d'une partie du personnel de la Ville, avec dans certains secteurs des contrats auxiliaires renouvelés depuis plusieurs années. Et l'annonce de régularisation de 20 EPT faite par la Municipalité ne changera malheureusement pas ce constat global (voir l'amendement « Une inspection du travail au service des travailleurs +1EPT »). Il est d'ailleurs paradoxal de constater que même le Grand conseil vaudois, pourtant à majorité de droite, n'applique pas une politique budgétaire aussi restrictive que la majorité rose-verte à Lausanne du point de vue de la création de postes dans l'administration.

Des investissements adéquats pour la protection du climat et dans les services publics

De même, la minorité déplore l'absence d'investissements de taille pour développer les prestations publiques dans des secteurs essentiels.

En effet, la lutte contre le changement climatique nécessite de revoir de fond en comble la politique environnementale de la quatrième ville de Suisse. C'est dans ce sens que le Conseil communal a voté l'urgence climatique en 2019 et a exhorté depuis 2018 la Municipalité à mettre en œuvre un plan climat. Des investissements se chiffrant en milliards seront ainsi nécessaires pour parvenir à faire de Lausanne une ville ne consommant plus d'agents fossiles. Or 4 ans plus tard, le budget et le plan d'investissements 2022 ne prévoient toujours pas les ressources en suffisance pour mener à bien la transformation écologique que doit mener Lausanne. Pour pallier cette inertie et cette apathie, le groupe EàG propose, au nom de l'urgence climatique, les amendements « Sortir de la dépendance au gaz » et « Extension de la gratuité des transports à Lausanne »).

Dans un autre domaine vital pour la population qu'est le logement, il est à déplorer que la politique actuelle ne permette d'enrayer ni la pénurie de loyers abordables, ni la spéculation qui sévit dans ce

secteur. Faire face à ces fléaux de manière conséquente impliquerait de développer une politique massive d'achat de terrains et d'immeubles, de construire de nouveaux logements et d'assumer une politique selon le principe « 100% de loyers modérés ou abordables sur le parc communal », de sorte à mettre réellement en difficulté les démarches purement spéculatives des grands magnas du secteur (Bernard Nicod, DeRham, etc. Voir l'amendement « Renforcer l'Aide individuelle au logement (AIL) »). Mais une telle politique nécessiterait des investissements considérables, qui impliquerait probablement de recourir à des emprunts.

Or, signe de son immobilisme général, la Municipalité souhaite maintenir le plafond d'endettement de la Ville à 2,4 milliards de francs. La minorité regrette profondément cette orientation, qui empêchera de mener les politiques d'investissements nécessaires à répondre aux objectifs exposés ci-dessus, dans l'intérêt de la population et pour préserver notre écosystème face aux dérèglements climatiques.

Cette situation est d'autant plus surprenante que la Municipalité serait en possibilité de mener cette politique d'investissements plus ambitieuse. Car si le recours à l'emprunt paraît préférable aux yeux de la minorité, c'est aussi parce qu'à l'heure actuelle, la dette de la Ville est sous contrôle et qu'elle resterait à un niveau parfaitement acceptable si elle devait s'élever, au terme de la législature et après des années de stagnation, à 2,6, 2,8 ou même 3 milliards. De fait, les taux d'intérêt très bas sur les emprunts lausannois illustrent la confiance dont bénéficie la Ville auprès des créanciers, ce qui prouve bien que la dette est parfaitement soutenable. Les agences de notation partagent aussi cette analyse, en donnant de bonnes notes à la Ville. La baisse continue de la charge des intérêts payés par la Ville ces dernières années montre également la maîtrise de la dette. Et vu les taux d'intérêt historiquement bas, les collectivités publiques ne doivent pas craindre de s'endetter pour investir dans l'avenir, bien au contraire. Enfin, il est à noter qu'il est de très loin préférable de fixer un plafond d'endettement prévoyant une marge en début de législature, plutôt qu'un plafond trop bas, car le Canton se montrerait plus restrictif dans le cas où il faudrait revenir avec un nouveau plafond en cours de législature. La minorité déplore donc également un blocage que la Municipalité s'impose d'elle-même, alors même que nous allons au-devant d'une période qui sera marquée par de très fortes incertitudes.

Concernant le vote final du budget, la minorité déterminera sa position en fonction de la manière dont nos amendements seront reçus par ce conseil ; si ces derniers sont rejetés dans leur majorité, elle refusera le budget.

Pour la minorité de la Commission des finances,

Pierre Conscience
Ensemble à Gauche Lausanne (EàG)

Maimouna Mayoraz
Ensemble à Gauche Lausanne (EàG)

Listes des amendements proposés par le groupe Ensemble à Gauche – Lausanne (EàG)

	Service	Libellé	Rubriques	Montant actuel	Amendement	Total amendements
1	Conseil communa l	Accessibilité des séances du conseil communal pour les personnes sourdes et malentendantes : frais des prestations d'interprètes de langues des signes et prestations techniques d'insertion de l'image lors de la diffusion en différé.	1000,318	68 600	+ 45 000	+ 45 000,00
2	SGCD	Poursuite des bons COVID en 2022 pour soutenir les commerces lausannois, sans frais administratifs pour les commerçants.	1110,366	35 000	+ 4 100 000	+ 4 100 000,00
3	Culture	Augmentation des subventions casuelles pour une culture alternative et populaire lausannoise	1401,365	52 120 800	+ 2 000 000	+ 2 000 000,00
4	Economie	Renforcer les capacités en production de statistiques de la Ville en allouant 2 ept supplémentaires dont les responsabilités seraient de penser les projections et les stratégies de manière fine, pour anticiper les besoins	2200,301	3 734 400	+ 240 000	+ 306 000,00
			2200,303	349 200	+ 23 000	
			2200,304	521 500	+ 42 000	

		futurs en termes de places en crèches nécessaires, de nombre de classes à ouvrir, plus généralement pour anticiper l'évolution des infrastructures nécessaires pour garantir les services publics et les prestations à la population, dans un contexte de forte évolution démographique.	2200,309	6 000	+ 1 000	
5	CH	Renforcement du Contrôle des habitants dans le sens de l'observation votée par la Commission des finances en 2021, nous proposons d'allouer 1 EPT supplémentaire au Contrôle des habitant-e-s, de sorte à contribuer à stabiliser les contrats de temporaires et à permettre à ce service d'assurer l'augmentation des charges liées à ses missions.	2300,301	3 576 700	+ 120 000	+ 152 500,00
			2300,303	334 500	+ 11 500	
			2300,304	478 400	+ 21 000	
6	Economie	Pour une politique de sûreté efficace (suppression de 4 ept à CP et réaffectation du montant aux politiques de luttes contre les discriminations) : Compte-tenu du fait que ces EPTs ne sont pas pourvus, ils n'ont pas d'effets réels sur la sûreté des habitant-e-s. Nous proposons donc d'allouer le montant de ces EPTS aux subventions à des associations actives dans la lutte contre les discriminations LGBTIQ, sexistes, racistes, ainsi que dans la protection des personnes migrantes et des personnes précaires, de sorte à augmenter les moyens de ces associations pour informer et défendre les personnes concernées.	2410,301	74 143 300	- 400 000	0,00
			2410,303	6 938 400	- 38 500	
			2410,304	10 810 800	- 70 000	
			2410,309	2 034 700	- 4 000	
			2000,365	8 500	+ 512 500	

7	SAS	Renforcer l'Aide individuelle au logement (AIL) Au vu de l'augmentation du nombre de lausannois-e-s qui peinent à faire face à leur charge de loyer en période de crise, nous proposons de multiplier par 10 les moyens alloués à l'AIL, de sorte que la Ville puisse venir en aide à tou-te-s locataires qui en ont le plus besoin.	3910,366	5 760 000	+ 7 740 000	+ 7 740 000,00
8	SAS	Extension de la gratuité des transports publics aux jeunes de moins de 25 ans, aux retraité-e-s AVS, aux chômeurs-euses, aux bénéficiaires des subsides LAMAL	3910,366	5 760 000	+ 41 400 000	+ 41 400 000,00
9	SSL	Un toit pour toutes et tous : Malgré les efforts réalisés, il reste fréquent que les structures d'accueil d'urgence soient saturées et que des personnes se trouvent contraintes de dormir dehors, notamment l'hiver. Nous proposons donc d'augmenter de 600'000.- la subvention pour l'accueil à bas seuil, de sorte à garantir l'ouverture d'au moins 50 places supplémentaires pour le logement d'urgence à Lausanne.	3923,365	11 398 800	+ 600 000	+ 600 000,00
10	SSL	Aide alimentaire pour les plus précaires : Pour faire face à la précarité croissante à Lausanne, nous proposons de renforcer les moyens alloués à la CA-RL, pour soutenir l'aide alimentaire dispensée par la centrale alimentaire.	3923,365	11 398 800	+ 150 000	+ 150 000,00

11	SSL	Rétablissement de la subvention pour le Point d'Eau: au vu de l'augmentation actuelle et à venir de la précarité à Lausanne, nous proposons de renforcer les moyens alloués au Point d'eau, pour permettre à toutes celles et tous ceux qui en ont besoin d'avoir accès aux services de soins et d'hygiène élémentaires.	3923,365	11 398 800	+ 315 000	+ 315 000,00
12	SSL	Soutenir la formation pour adultes : La CIFEA voit ses subventions stagner, alors même que les charges salariales et sociales des associations tributaires augmentent, du fait que les associations appliquent la politique salariale de la ville. Ainsi, des associations seront bientôt contraintes de supprimer certaines activités de formation, alors même que la demande augmente. La Ville ayant reçu cette année un montant de 90'000.- du canton, via la DGEP, pour financer des heures de cours dans le cadre de la CIFEA, nous proposons que ce montant lui soit attribué pour le budget 2022.	3923,365	11 398 800	+ 90 000	+ 90 000,00
13	ST	Une inspection du travail au service des travailleurs : Nous proposons de déplacer 1 EPT des 1.85 EPT du service de l'emploi en sus vers le service de l'inspection du travail, pour renforcer les capacité de contrôle de cette institution, dans le cadre de ses compétence.	3931,301	718 400	+ 120 000	+ 0,00
			3931,303	65 400	+ 11 500	
			3931,304	100 500	+ 21 000	
			3934,301	5345 100	- 120 000	
			3934,303	490 500	- 11 500	

			3934,304	738 700	- 21 000	
14	SGEJQ	Renforcer les travailleurs-euses sociaux-ales hors murs : Les travailleurs-euses sociaux-ales hors murs jouent un rôle crucial de proximité et de promotion du lien social avec les habitant-e-s des quartiers, en particulier les jeunes. Leur travail permet, de concert avec l'animation socioculturelle, de prévenir les risques sociaux sur le long terme. Il n'y a l'heure actuelle que 3.6 EPT pour couvrir l'entièreté de la Ville, dans un domaine où les besoins sont croissants. Ils doivent être renforcés pour que leur mission puisse être accomplie dans de meilleures conditions	5010,301	5 717 200	+ 240 000	+ 305 000,00
			5010,303	533 700	+ 23 000	
			5010,304	735 300	+ 42 000	
15	SGEJQ	Pour un véritable budget participatif en attribuant une proportion de 0.2% du budget de la Ville au budget participatif. Des villes comme Grenoble, Rennes ou Paris laissent aux citoyen-enne-s l'opportunité de décider de l'attribution de 5% du budget de la ville. Le budget participatif de la Ville de Lausanne ne correspond qu'à un concours d'idées de faible ampleur en comparaison. Nous proposons de créer un véritable budget participatif à Lausanne doté d'une enveloppe modeste de 2% du budget de la Ville (3,7M au lieu de 170'000.-).	5010,365	13 355 900	+ 3 530 000	+ 3 530 000,00
16	SGEJQ	Comblé le manque de RH pour l'animation socioculturelle (augmentation de la subvention à la FASL pour l'engagement de 2 EPT). Les lieux d'animation socioculturelle dotés de moins de 3 EPT n'ont pas assez	5010,365	13 355 900	+ 300 000	+ 300 000,00

		de ressources humaines pour mener correctement à bien leur mission. Les besoins effectifs pour corriger cette sous-dotation s'élève à environ 3.6 EPT pour l'ensemble de la ville. Nous proposons une augmentation progressive des ressources humaines allouées à la FASL pour combler cette lacune.				
17	SEP	Un enfant = une place en APEMS : Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil parascolaire, nous proposons de doubler l'augmentation de 340'000 CHF prévue par la Municipalité pour l'année 2022, de sorte à accélérer la création de nouvelles places.	5800,301	37 165 400	+ 337 900	+ 340 000,00
			5800,303	3 512 400	+ 31 900	
			5800,304	4 336 400	+ 39 400	
			5800,313	922 000	+ 8 4000	
			5800,316	3 343 100	+ 30 400	
			5800,318	8 464 500	+77 000	
			5800,434	10 430 100	+ 94 800	
			5800,451	9 918 800	+ 90 200	
18	SPE	Un enfant = une place en crèche : Au vu des insuffisances structurelles dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, nous proposons d'augmenter de 10% les moyens alloués au Service d'accueil de jour pour les crèches et garderies	5900,301	32 906 700	+ 3 290 700	+ 5 501 800,00
			5900,303	3 075 300	+307 500	
			5900,304	4 082 900	+ 408 300	
			5900,305	94 900	+ 9 500	
			5900,309	118 500	+ 11 900	

			5900.310	58 100	+ 5 800	
			5900,311	448 100	+ 44 800	
			5900,312	280 800	+ 28 100	
			5900,313	1 879 000	+ 187 900	
			5900,314	134 900	+ 13 500	
			5900,315	17 000	+ 1 700	
			5900,316	2 173 500	+ 217 400	
			5900,317	56 400	+ 5 600	
			5900,318	1 359 900	+ 136 000	
			5900,434	10 254 800	+ 1 025 500	
			5900,451	10 492 500	+ 1 049 300	
			5901,318	29 079 300	+ 2 907 900	
19	SGSIL	Sortir de la dépendance au gaz (attribution du résultat du gaz au fonds CO2) : Sortir de la dépendance au gaz en versant 100% de la marge bénéficiaire du gaz (pris au chiffre 435 du service Commercial SIL) au Fonds de réserve pour la production de chaleur renouvelable et les mesures de réduction des émissions de CO2 (chiffre 380 secrétariat général) dans le but d'accélérer la transition vers des énergies moins polluantes ou à tout autre fonds	7260.380	4 720 000	+ 27 000 000	+ 27 000 000,00

		lié plus directement au Plan climat.				
--	--	--------------------------------------	--	--	--	--